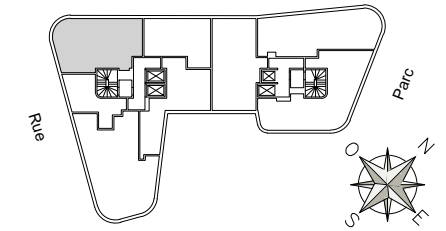


Promenade piétonne



## Appartement de 3 pièces n°A401 au 4<sup>e</sup> étage Hall A

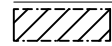

Entrée	5.84 m <sup>2</sup>
Séjour + cuisine	33.11 m <sup>2</sup>
Chambre 1	11.76 m <sup>2</sup>
Chambre 2	10.02 m <sup>2</sup>
Salle de bain	5.02 m <sup>2</sup>
WC	2.19 m <sup>2</sup>
Dégagement	3.32 m <sup>2</sup>

**SURFACE TOTALE HABITABLE** 71.3 m<sup>2</sup>

**SURFACE BALCON** 29.4 m<sup>2</sup>

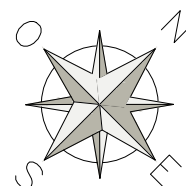
**SURFACE TOTALE PRIVATIVE** 100.7 m<sup>2</sup>

### LEGENDES

OB	Fenêtre oscillo-battante
FF	Fenêtre fixe
PF	Porte-fenêtre
PL	Placard
VR	Volet roulant
	Soffite / Faux-plafond - hors SDB, SDE et WC où le faux-plafond est systématique
TE	Tableau électrique
	Sèche serviette
EP	Descente eaux pluviales

Hauteur sous plafond des pièces principales  
sauf dispositions particulières 2.80 m

- Nota 1 :** Les surfaces des placards sont comprises dans la surface des pièces où ils se situent.
- Nota 2 :** Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, réglementaires et/ou administratives de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements.  
Les surfaces et les hauteurs de seuils et d'allèges indiquées sont approximatives.  
Les retombées, soffites, faux-plafonds, gaines techniques, trappes de visite ainsi que l'emplacement des équipements sanitaires sont figurés à titre indicatif.  
Aucun plan de travail ni mobilier dans la cuisine n'est prévu.
- Nota 3 :** Lorsque la cuisine est ouverte sur le séjour, l'acquéreur pourra choisir un revêtement carrelage et un revêtement parquet dans le séjour.  
La délimitation entre les deux matériaux sera définie lors du rendez-vous de choix des options décoratives.
- Nota 4 :** La différence de niveau entre la rue, voie nouvelle et le Parc correspond à un étage.  
Ainsi les appartements du hall B ouvrant vers le Parc seront en altimétrie un étage plus haut que le numéro de leur étage.  
Exemple : le lot B 202 situé au 2<sup>e</sup>me étage sera 3 étages au dessus du rez-de-jardin, etc.



Echelle graphique

